

COMMUNE de PUYLAROQUE

COMPTE-RENDU de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCAATION du 18 septembre 2020

Convocations du Conseil Municipal de la commune de PUYLAROQUE adressées individuellement à chaque Conseiller pour une réunion qui aura lieu le mercredi vingt-trois septembre deux mil vingt à dix-neuf heures.

Gilles VALETTE, Maire

L'an deux mil vingt, le vingt-trois septembre à dix-neuf heures,

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de PUYLAROQUE, en séance ordinaire publique, dans la salle des fêtes sous la Présidence de M. VALETTE Gilles.

Présents : MM.VALETTE Gilles, BELON Daniel, BONAMOUR DU TARTRE André, CANIHAC Michel, MORIN Daniel, ROUANET Jean-François, TREBOIT Michel, Mmes ALGANS Pascale, BALSEMIN Marie-France, BOULLE Nathalie, LAVAL Evelyne, MURILLO Catherine, PIETRZAK Emilie, VASSEUR Juliette.

Excusé : M. BURG Yann.

Secrétaire de séance : M. CANIHAC Michel.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10/07/2020.

M. le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2020 et demande aux membres présents de bien vouloir en approuver la teneur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2020.

Délibération n° 2020-40 : Demande de subvention ETAT – Travaux d'amélioration de performance énergétique, d'accessibilité et de salubrité du groupe scolaire de 1^{er} degré Jean Moulin.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux d'amélioration de performance énergétique, d'accessibilité et de salubrité du groupe scolaire de 1^{er} degré Jean Moulin.

Le montant prévisionnel des travaux s'élèverait à 115 509.94 € HT soit 138 611.92 € TTC. Il indique qu'une subvention d'Etat d'un montant de 57 755 € pourrait être demandée afin de les financer.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

ETAT	57 755 €	50 %
DEPARTEMENT	34 653 €	30 %
COMMUNE autofinancement	23 102 €	20 %
TOTAL	115 510 €	100 %

M. le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 57 755 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention d'Etat au taux le plus élevé possible ;
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire, notamment le dossier à déposer.

Délibération n° 2020-41 : Demande de subvention auprès du Département – Travaux d'amélioration de performance énergétique, d'accessibilité et de salubrité du groupe scolaire de 1^{er} degré Jean Moulin.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de travaux d'amélioration de performance énergétique, d'accessibilité et de salubrité du groupe scolaire de 1^{er} degré Jean Moulin.

Le montant prévisionnel des travaux s'élèverait à 115 509.94 € HT soit 138 611.92 € TTC. Il indique qu'une subvention du Département d'un montant de 34 653 € pourrait être demandée afin de les financer.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

ETAT	57 755 €	50 %
DEPARTEMENT	34 653 €	30 %
COMMUNE autofinancement	23 102 €	20 %
TOTAL	115 510 €	100 %

M. le Maire indique que les finances communales ne pourront supporter à elles seules ce projet. Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Département une subvention de 34 653 €.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter une subvention auprès du Département au taux le plus élevé possible ;
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire, notamment le dossier à déposer.

Délibération n° 2020-42 : Location du moulin d'Alibert sis 1166 Route du stade à M. PETIT Tristan

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mlle PRIEUR Laura a quitté le logement sis « Moulin d'Alibert » 1166 Route du Stade au 31 août 2020 après sa période de préavis réglementaire.

M. le Maire a reçu une demande de location à compter du 01 octobre 2020 de M. PETIT Tristan.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que M. PETIT Tristan réunit les conditions d'attribution de ce logement, décide de lui louer ce logement à compter du 01 octobre 2020 et charge M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision en l'autorisant notamment à signer un bail avec M. PETIT Tristan ainsi qu'un état des lieux.

Délibération n° 2020-43 : Exercice 2020 - Reprise sur provisions pour impayés.

Monsieur le Maire expose qu'une provision pour créances douteuses d'un montant de 1 400 € a été prise afin de couvrir le risque d'irrécouvrabilité. Compte-tenu des informations concernant le recouvrement des créances communales, il propose de reprendre la provision pour créances douteuses à hauteur de 200 € au compte 7817 « Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants » ramenant le montant de la provision à 1200 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser la reprise sur provision pour créances douteuses pour un montant de 200 € ;
- Dit que les crédits seront prévus à l'article 7817 « Reprise sur provisions pour dépréciation des actifs circulants » en recettes de fonctionnement.

Délibération n° 2020-44 : Vente de la parcelle I 1071 à M. et Mme ATZEL Erwan et Céline.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal, lors de sa séance du 10 juillet 2020 avait décidé de vendre la parcelle I 1071 d'une superficie de 2 007 m² à M. et Mme ATZEL moyennant le prix de 19 267.20 €. Or, il convient de préciser le montant de la TVA à la marge incluse dans ce prix de vente.

Il demande à l'Assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et en avoir délibéré, à 12 VOIX « Pour » et 2 abstentions :

- ✓ décide de vendre la parcelle sise « Lotissement Métairie du Candé » cadastrée section I n° 1071 d'une superficie de 2 007 m² à M. et Mme ATZEL Erwan et Céline;
- ✓ indique que le prix de vente de ce terrain sera de 19 267.20 € dont 2 703.39 € de TVA sur la marge incluse ; les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.
- ✓ donne tout pouvoir à M. le Maire ou son représentant pour signer les pièces relatives à cette transaction notamment l'acte de vente.

POUR INFORMATION :

- L'entreprise ETPL&V de Villeneuve (12) a été retenue pour effectuer les travaux de voirie prise en charge 2020 sur la commune pour un montant de marché de 65 652 € TTC.
- Suite au vol du camion IVECO, GROUPAMA Assurances va verser une indemnisation de 21 343 €. Il est demandé au conseil municipal de faire le choix pour le remplacement de ce camion : de racheter soit un poly benne, soit un camion benne qui pourra porter plus de poids. Le Conseil Municipal a opté pour la seconde solution.
- Un avenant doit être signé pour le marché « Création d'un terrain multisports et de sa plateforme » avec une moins-value de 2 368.25 € HT (drainage et géotextile) et une plus-value de 5 770 € HT (fourniture et mise en place de 380 T de cailloux 0/80 et essai de compactage) soit une augmentation du marché de 3 401.75 € HT portant le montant total du marché à 76 933.75 € HT (92 320.50 € TTC).
- Jusqu'à présent, la commune avait un contrat de 3 ans avec un entrepreneur chargé des travaux annuels d'épareuse. Face à l'impossibilité d'obtenir 3 devis, seul un devis pour un an sera signé avec l'entreprise JLB d'Esclauzels (46) sur la base de 202 € X 36 kms.
- Après avoir étudié le catalogue des délibérations de fiscalité directe locale 2020 édité par le ministère de l'action et des comptes publics, aucune nouvelle délibération ne sera prise cette année.
- Une extension du réseau d'électricité sur la route de Belfort afin que les derniers terrains de la zone constructible soient desservis, est nécessaire pour un montant d'environ 8 500 €. La commune bénéficie d'un abattement de 25 % et récupèrera les taxes d'aménagement sur les prochaines constructions. Avec 2 abstentions et 12 voix « pour », le conseil municipal demande à M. le Maire de faire une demande au SDE dans ce sens.
- A la demande de parents d'élèves, il a été étudié la possibilité d'éclairer les abribus de transports scolaires (Route de Bonnacourse et Borne Bleue) par des lampadaires solaires autonomes à Led. Plusieurs devis ont été établis et le prix d'un éclairage est d'environ 1 800 € HT pour un abribus.
- La directrice du Centre de Loisirs a sollicité l'achat d'une table de ping-pong et de panneaux de baskets réglables et transportables pour les enfants de l'école Jean Moulin. Accepté.
- Mise en place des nouveaux modes de règlement pour les repas à la cantine : prélèvement et « TIPI » (paiement en ligne sur le site internet de la mairie. Le logiciel pour TIPI coûtant 1 661.98 € TTC, le Conseil municipal demande à ce qu'un sondage soit effectué auprès des parents pour savoir combien de personnes vont utiliser ce mode de règlement.